



Mourad Battikh,
avocat de la
famille de Sihem,

"Les peines maximales sont faites pour les individus de ce genre"

Mercredi 25 mars à la cour d'assises du Gard, Mahfoud Hansali, jugé pour le meurtre de Sihem, 18 ans, commis près d'Alès en janvier 2023, est condamné à la prison à perpétuité.

UN DEUXIÈME PROCÈS DANS LA FOULÉE

Vendredi 27 mars, deux jours après sa condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité - à propos de laquelle il a assuré qu'il ne ferait pas appel - pour le meurtre de Sihem, Mahfoud Hansali comparait de nouveau devant la cour d'assises du Gard. Un troisième procès d'assises pour le Gardois, également condamné en 2015 à douze ans de prison pour avoir braqué un magasin la Foir'Fouille à Alès en 2012. Initialement programmé en début d'année 2023 et reporté en raison du meurtre de Sihem, ce procès porte sur le braquage d'un bar-tabac situé à Laval-Pradel, près de La Grand-Combe, survenu le 1^{er} décembre 2011. L'accusé, comme son complice présumé, nie les faits. Après trois jours d'audience, Mahfoud Hansali est condamné mardi 31 à dix ans de réclusion, qu'il purgera en même temps que sa peine de prison à perpétuité.

"En arrivant à Nîmes, je disais à un membre de la famille de la victime qu'on entre dans un procès d'assises comme on entre dans des arènes. Avec un accusé dans le rôle du toro, apeuré et sacrificiel". Mercredi 25 à la cour d'assises de Nîmes, Mourad Battikh (photo) joue de la métaphore. Depuis lundi, avec son confrère Dylan Bourkab, cet élégant avocat parisien défend la famille de Sihem, jeune femme de 18 ans assassinée dans la nuit du 25 au 26 janvier 2023 aux Salles-du-Gardon, près d'Alès. "Mais depuis l'ouverture du procès, ma vision est contredite par l'accusé qui est devenu le torero et qui maîtrise les débats." Il fallait s'y attendre. Immédiatement suspecté dès la disparition de Sihem, Mahfoud Hansali, alors âgé de 40 ans, avait baladé les enquêteurs pendant une semaine avant de passer aux aveux. Il avait finalement livré l'emplacement exact du corps, retrouvé mutilé, à demi-nu, placé sous un tronc d'arbre et recouvert de branchages. "Je voulais rendre le corps à la famille, par respect, pour qu'ils puissent l'enterrer", déclarait-il le premier jour d'audience, devant un public horrifié.

Son habit de lumière : un survêtement du PSG trop petit qui moule ses muscles. Installé dans son box, le "torero" a maintenu deux jours durant sa version initiale des faits, que rien dans l'enquête ne permet d'étayer. Il aurait entretenu une relation "charnelle" avec Sihem, la cousine de son ex-compagne, de 22 ans sa cadette. Le soir du meurtre, à son domicile et alors qu'il était stressé par son passage aux assises prévu quelques jours plus tard pour braquage (voir ci-contre), celle-ci aurait menacé de révéler au grand jour leur relation. Pour la faire taire, il avance avoir posé sa main sur la bouche de la lycéenne qui aurait succombé, "asphyxiée". Inimaginable pour le médecin légiste Mounir Benslimma qui affirme que la victime a été étranglée avec une telle violence qu'un os, placé sous sa pomme d'Adam, s'est brisé.

Picador

Dans un portrait intitulé "Mahfoud H., serial menteur", *La Gazette* présentait cet homme, condamné treize fois par la justice à un total de plus de 20 ans de réclusion cumulés, comme "un homme narcissique,

susceptible, plein d'ego et d'orgueil selon les experts qui l'ont examiné", et qui "a toujours nié, jusqu'aux évidences, chaque fois qu'il a été soupçonné".

Persuadée que le "serial menteur" ment toujours, la famille - qui s'appuie sur plusieurs témoignages - croit en un second scénario. Celui d'un "planfoireux", destiné à arnaquer les gérants d'un réseau de trafic de drogue, et dans lequel Sihem devait jouer le rôle d'une femme kidnappée le temps d'une photo en échange de 10 000€. Mahfoud Hansali, torse bombé tout au long des deux premières journées d'audience, nie en bloc. Mais ce mercredi matin, en ouverture du troisième et dernier jour de procès, la famille se mue en picador et affaiblit pour la première fois son imposant adversaire en diffusant sur les écrans une vingtaine de photos de Sihem. "Qu'elle est belle...", chuchote sa maman. Désormais assis derrière la vitre de son box, l'accusé baisse la tête et ne la relèvera plus jusqu'au verdict.

Estocade

Dans sa robe noire, Mourad Battikh enchaîne et met à mal l'histoire d'amour que tente de faire gober le quadragénaire qui n'a jamais été capable de préciser quand, où, et combien de fois il aurait eu des relations sexuelles avec Sihem. "Quand on couche avec sa petite cousine de 17 ans, on s'en souvient !", hurle l'avocat qui propose aux six jurés et aux trois juges de remonter le temps et de s'imager ce qui, selon lui, s'est réellement passé cette nuit tragique dans l'appartement du meurtrier, décrit comme "mal entretenu" par les gendarmes. Lors de la fouille, ces derniers y avaient découvert un lit au sommier cassé et un faux ongle appartenant à Sihem. "Il l'amène chez lui, tente un baiser, elle refuse. Et comme il va bientôt entrer en prison et qu'il ne peut pas accepter la frustration, il la cogne. Elle refuse à nouveau alors il serre son cou à tel point qu'il lui brise un os". Moins de trois minutes après, Sihem perdait la vie. Mêmes conclusions pour l'avocat général Stéphane Bertrand. La veille lors de l'interrogatoire, et sous les acclamations du public, il avait accusé Mahfoud Hansali de "cracher à la

figure" des victimes en refusant de leur offrir la vérité. Ce mercredi 25, dans son réquisitoire, il rappelle que la question du mobile "qui nous a beaucoup trop pollué pendant ce débat" n'a aucune importance en droit pénal. "Ce procès pourrait durer trois semaines vous ne le connaîtrez jamais", tranche-t-il. "Mais peu importe". Il s'agit bien de Mahfoud Hansali qui a tué Sihem. Et il l'a fait en l'étranglant si fort qu'il lui a "explosé le cartilage" avant de faire disparaître le corps "dans une suite d'actes parfaitement logiques. En éteignant les téléphones, en faisant disparaître le corps avec un véhicule qui n'est pas le sien, en faisant disparaître les preuves et en préparant un alibi en sortant voir des copains." Stéphane Bertrand se tourne vers les jurés, et les invite alors à porter l'estocade : une peine de prison à perpétuité, assortie de la période de sûreté maximale de 22 ans. "Les peines maximales sont faites pour les individus de ce genre et il est hors de question d'avoir le bras qui tremble au moment de rendre cette décision !"

"Elle refuse à nouveau alors il serre son cou à tel point qu'il lui brise un os"

Banderilles

Avocat de Mahfoud Hansali, avec Florent de Saint

Julien, Jean-Marc Darrigade prend à partie l'avocat général. "La salle vous a applaudi, vous avez fait le show. Il s'agissait de planter les banderilles sur un homme qui vous fait horreur. On affaiblit le taureau, et on s'approche de la mise à mort", tance l'avocat de la défense. Une formule qui fait bondir un membre de la famille, immédiatement évacué de la salle. Il s'en excuse. "Je défends un homme qui a tué une fille solaire, lumineuse, que vous aimiez. (...) Je comprends votre peine et ce n'est pas parce que je le défends que je cautionne. Mais je crois que mon client a soulagé sa conscience en disant la vérité. (...) On nous dit que cette relation est impossible, mais en matière sentimentale ce mot n'existe pas. Car on peut tomber amoureux d'un bad boy. Surtout lorsqu'il est intéressant, beau parleur, réfléchi et séducteur." Sans surprise, son client ne sera pas gracié. Il est condamné à la perpétuité, sans période de sûreté. Dans le public, les mouchoirs essuient quelques larmes de soulagement.